

LE CLUB ADHERE A LA POLITIQUE DE LA VILLE

OBJECTIF : mettre l'athlétisme en vecteur actif de la politique de la ville

MISE EN OEUVRE :

- 1 S'adresser à la mairie pour s'informer s'il existe une « politique de la ville », qu'elle est sa nature et si la municipalité est intéressée par une intervention du club dans ce cadre.
- 2 Si c'est le cas, présenter la candidature du club, en y joignant **le projet de club** avec une déclinaison sur la politique de la ville, comprenant les actions envisagées, les moyens humains et matériels que le club peut engager.

Si ce n'est pas le cas, entamer des négociations pour que la ville accepte l'athlétisme comme un vecteur de cette politique.

- 3 A partir de ce projet demander une aide de la collectivité pour mettre en place vos actions.
- 4 Si votre projet est accepté, l'essentiel est de s'investir totalement et de désigner un responsable qui fera fonctionner le système, qui l'évaluera régulièrement et qui sera en contact permanent avec l' élu municipal responsable. **Il y va de la crédibilité de votre club.**
- 5 Présenter un bilan tous les trimestres au bureau du club et à l' élu municipal responsable de ce programme d'actions..

REFERENCES :

- Actions sociales de la ville
- Projet Club